

**2018-79 CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 27 novembre 2018**

**Objet : Adoption de la tarification 2018 et 2019 des dossiers soumis à la commission de réforme interdépartementale (CRI) par le CNFPT**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Le mardi 27 novembre deux mil dix-huit à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 20 novembre 2018, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL.

**Avait donné procuration** : Monsieur Didier DOUSSET à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Lamy KIROUANI à Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Gérard LAMBERT à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAUNAY à Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Monsieur Christophe PROVOT à Monsieur Philippe LAURENT, Madame Carole RUCKERT à Monsieur Hervé LIEVRE, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sophie VALLY à Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur André VEYSSIERE à Monsieur Anthony MANGIN.

**Etaient absents et excusés** : Madame Jeanne BECART, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Monsieur Patrice CALMEJANE, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Yves PERREE, Madame Nadia SEISEN, Monsieur Ali ZAHI.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



**Objet : Adoption de la tarification 2018 et 2019 des dossiers soumis à la commission de réforme interdépartementale (CRI) par le CNFPT**

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 85.643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,  
Vu le décret n° 2003.1306 du 26 décembre 2003, relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL,  
Vu l'arrêté interministériel du 4 août 2004, relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,  
Vu la délibération n° 2004.10 du 21 octobre 2004 du Conseil d'administration du CIG, relative au transfert de la Commission de réforme interdépartementale,  
Vu la délibération n° 2016-11 du 14 mars 2016 du Conseil d'administration du CIG relative à l'adoption de la convention-type d'adhésion au service « Secrétariat de la Commission de Réforme Interdépartementale » pour le CNFPT,  
Considérant les dépenses de fonctionnement engendrées par le secrétariat de la CRI,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de maintenir à 250 euros par dossier présenté à la CRI en 2018 et 2019, le montant de la participation forfaitaire aux frais engagés par le CIG pour la prise en charge des dossiers du CNFPT soumis à la Commission de Réforme Interdépartementale,

**AUTORISE** le Président à émettre en conséquence les ordres de recette annuels.

Le Président,



Jacques Alain BENISTE  
Maire de Villiers-sur-Marne